

Notice d'aide à l'utilisation

- [Comment participer ?](#)
- [Comment consulter le dossier ?](#)

Comment participer ?

Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse :

Monsieur le Président de la commission d'enquête - Enquête publique unique portant sur [SUJET],

[ADRESSE], avec la mention « **NE PAS OUVRIR** ».

Par courrier électronique à :

[ADRESSE MAIL(ici c'est une adresse du site ?)] en indiquant comme objet : « **Enquête publique unique [SUJET]** ».

Sur les registres d'enquête (papier et dématérialisé) :

- Via un registre papier : à feuilles non mobiles, constitué du dossier d'enquête qui sera coté et paraphé par Monsieur le Président de la commission d'enquête comme le reste du dossier et mis à disposition dans chacun de[s] lieux de l'enquête ([LIEUX]).
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé : [lien geo64], qui permet la consultation du dossier et la transmission de courriers électroniques.

Un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public dans les lieux et aux dates suivants :

N°	Lieu	Date	Horaire
1		[date en lettre]	

Le public peut se rendre à la permanence de son choix. Il n'est pas tenu de se rendre à la permanence de la commune sur laquelle portent ses observations.

L'ensemble des observations devra parvenir au plus tard le **[date]** à **[XX] heures**.

Comment consulter le dossier ?